



Certificate

OEKO-TEX® STANDARD 100

STOF

garantit la certification OEKO-TEX® STANDARD 100
et le droit d'usage de la marque.

CHAMP D'APPLICATION

Tissus teints en 100% LI et imprimés (rotatif, digital, transfert) en 100% CO, avec ou sans enduction acrylique pigmentée ou transparente ; tissus tissés teints en CO/PES, avec ou sans enduction acrylique transparente, et tissés teints, teints pièce ou imprimés (rotatif, digital, transfert) en 100% PES. Tissus matelassés en 100% PES imprimés par transfert, avec garnissage fibres blanches en PES. Tricots teints en 100% PES. Elaborés pour partie à partir de composants déjà certifiés selon OEKO-TEX® STANDARD 100.

CLASSE DE PRODUITS

II (articles en contact direct avec la peau) - Annexe 4



STANDARD
100

CQ 1325/2
IFTH

Ce certificat CQ 1325/2 est valide jusqu'au
31.07.2025 .

DOCUMENTS EN APPUI

- ✓ Rapport de test : 13252281024
- ✓ Déclaration de conformité conforme à EN ISO 17050-1 comme demandé par OEKO-TEX®
- ✓ OEKO-TEX® Conditions Générales (ToU : terms of use)

Richard Martinetti
OEKO-TEX® certification manager

Des informations sur la conformité réglementaire (REACH, SVHC, POP, GB18401 etc.) sont disponibles sur oeko-tex.com/en/faq.

Le certificat est basé sur les méthodes de tests et le cahier des charges de OEKO-TEX® STANDARD 100 en vigueur au moment de l'évaluation.

Lyon, 2024-10-29

